

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Ravageurs et Insectes Invasifs et Émergents 10<sup>e</sup> Conférence Internationale sur les Ravageurs en Agriculture 21, 22 & 23 octobre 2014

Bulletin à retourner dès que possible accompagné du règlement à :  
AFPP - 42 rue Raymond Jaclard - 94140 ALFORTVILLE - Tél. 01 41 79 19 80 - Fax 01 41 79 19 81 - Mél : afpp@afpp.net  
Remplir un bulletin par personne s'inscrivant. Écrire en lettres majuscules.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Mél \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

**Prix par personne TTC - Les droits d'inscription comprennent la participation aux séances, les annales de la conférence, les pauses-café des 21, 22 et 23 octobre 2014 et le cocktail dinatoire du 22 octobre 2014.**

	Colloque Ravageurs seul		CIRA seule		CIRA + Ravageurs	
	Avant le 20/09	Après le 20/09	Avant le 20/09	Après le 20/09	Avant le 20/09	Après le 20/09
• Membre AFPP	210 €	260 €	360 €	440 €	450 €	530 €
• Non membre	260 €	310 €	440 €	530 €	540 €	630 €
• Auteur Ravageurs/CIRA	160 €	160 €	220 €	220 €	270 €	270 €
• Étudiant	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €

S'inscrit aux déjeuners\* : 21/10  22/10  23/10  \_\_\_\_\_ x 17 € = \_\_\_\_\_

S'inscrit au cocktail dinatoire du 22/10  \_\_\_\_\_ Gratuit

Souhaite l'intégralité des annales en version papier  60 € = \_\_\_\_\_

\*Repas pris sur place au restaurant de Montpellier SupAgro

**TOTAL =** \_\_\_\_\_

### Règlement en euros à joindre à ce bulletin

par chèque bancaire à l'ordre de l'AFPP

par virement bancaire sur compte postal :

Etablissement Guichet N° compte Clé RIB  
20041 00001 0035059N020 74

IBAN : FR84 2004 1000 01 00 3505 9 N02 074 - BIC : PSSTFRPPPAR

Domiciliation : La Banque Postale - Centre de Paris - 75900 PARIS Cedex 15 - France

par carte bancaire  Visa  Eurocard  Mastercard

Nom du possesseur : \_\_\_\_\_

3 derniers chiffres  
figurant au dos de la carte

Date exp    N°

En cas d'annulation avant le 30/09/2014 (date de réception du courrier à Alfortville) le remboursement est effectué intégralement.  
Entre le 30/09/2014 et le 17/10/2014 une somme forfaitaire de 80 € TTC sera retenue.  
Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Une confirmation d'inscription sera envoyée par le secrétariat de l'AFPP dès réception de ce bulletin.  
Le congressiste devra effectuer lui-même la réservation de son hôtel.

Date \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

